

Affaire suivie par : Jacques GRONDAHL
07 87 34 23 78
Jacques.Grondahl@Terr-EnR.fr

Objet : Invitation Comité de projet relatif au projet agrivoltaïque étudié sur le terrain de la SCEA du Coteau exploité par l'agriculteur M. Patrick ROLLOT à XERTIGNY

Madame, Monsieur,

La société de projet détenue à 49% par la SEM Terr'EnR et à 51% par la société Qair étudie un projet de parc agrivoltaïque localisé sur le champ exploité par l'agriculteur M. Patrick ROLLOT à XERTIGNY.

Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'une centrale agrivoltaïque et de connaître les enjeux en présence.

De manière à vous informer sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, les porteurs de projet vous convient à un Comité de projet. Aussi, afin d'évoquer ce projet avec les Maires concernés (accompagnés d'une personne de leur choix, ou représentés), j'ai le plaisir de vous convier à une réunion de présentation, le :

Mercredi 6 novembre 2024 à 18h30
En mairie de XERTIGNY
Hôtel de ville, 1 Le Château, 88220 XERTIGNY

en présence notamment de :

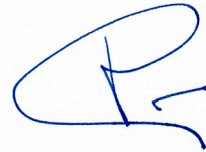
- Madame Véronique MARCOT, Maire de Xertigny
- Monsieur Patrick ROLLOT, Agriculteur à Xertigny
- Les Maires des communes limitrophes (BELLEFONTAINE, LE CLERJUS, LA-CHAPELLE-AUX-BOIS, CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX, UZEMAIN, HADOL, RAON-AUX-BOIS, PLOMBIERES-LES-BAINS) conviés à cette réunion.
- Monsieur Olivier JODION, Directeur Général de la Communauté d'Agglomération d'EPINAL, me représentant à cette occasion

.../...

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

Il convient de préciser que la commune de XERTIGNY a bien délibéré pour la création d'une zone d'accélération visant l'énergie photovoltaïque au sol sur la zone ciblée par le projet. La cartographie nationale pour ces zones n'étant toutefois pas aboutie, la réunion de ce comité de projet est réalisée dans le cadre d'un régime transitoire.

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel HEINRICH
Président

DESTINATAIRES :

- Maires des communes de Bellefontaine, Le Clerjus, La Chapelle-aux-Bois, Charmois l'Orgueilleux, Uzemain, Hadol, Raon-aux-Bois, Plombières les Bains.
- Communauté d'Agglomération d'Epinal
- Préfecture des Vosges
- Direction Départementale des Territoires
- ENEDIS
- R.T.E. Région Grand Est
- Chambre d'Agriculture des Vosges

COPIE :

- QAIR